

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XVII. — Arts industriels.

3. — PHOTOGRAPHIE.

N° 595.708

Boîte-magasin pour film.

Société : PATHÉ CINÉMA (ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PATHÉ FRÈRES) résidant en France (Seine).

Demandé le 28 juin 1924, à 11<sup>h</sup> 30<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 24 juillet 1925. — Publié le 8 octobre 1925.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Les boîtes-magasins destinées, dans les appareils de prise de vues, à contenir le film vierge ou à recevoir le film impressionné à développer, présentent des fentes de sortie ou d'entrée du film qui doivent être parfaitement étanches pour éviter toute altération du film qu'elles contiennent.

Pour obtenir l'étanchéité désirée, les fentes sont généralement garnies de velours ou de feutre qui ont l'inconvénient de s'user. Les systèmes proposés pour remplacer ces garnitures sont inefficaces ou trop complexes.

La présente invention a pour objet une boîte-magasin pour film vierge ou impressionné qui est parfaitement étanche à la lumière et qui évite les inconvénients des systèmes antérieurs. Cette boîte-magasin est essentiellement remarquable par la disposition de couloirs curvilignes qui guident le film à sa sortie ou à son entrée et qui empêchent toute pénétration des rayons lumineux, sans le secours d'aucun dispositif auxiliaire mécanique ou autre. De préférence, cette boîte-magasin présente en outre cette caractéristique importante que la section des couloirs affecte une forme elliptique ou analogue, dans le but d'éviter tout frottement sur les parois latérales de ces couloirs des parties sensibilisées du film en mouvement.

La boîte-magasin suivant l'invention peut

être employée soit pour contenir une bobine de film vierge soit pour recevoir le film impressionné sortant d'un appareil de prise de vues; elle peut également être disposée pour recevoir deux bobines, l'une vierge, l'autre impressionnée, constituées par un seul film, qui se déroule de la première pour constituer la seconde en empruntant un trajet extérieur.

Cette application particulière va être décrite ci-dessous à titre d'exemple de réalisation de l'invention et pour permettre de bien saisir cette dernière; la description qui va suivre se réfère au dessin annexé dans lequel :

La figure 1 est une vue en plan d'une boîte-magasin suivant l'invention, le couvercle de cette boîte-magasin étant supposé enlevé et un film étant représenté en place;

La figure 2 est une vue semblable à la figure 1, le film n'étant toutefois pas représenté et cette figure montrant le trajet des rayons lumineux dans les couloirs curvilignes.

La figure 3 est une coupe verticale longitudinale d'une boîte-magasin munie de son couvercle, le film étant en place, et

La figure 4 est une vue analogue à la précédente montrant une variante de réalisation, le film n'étant pas représenté.

La boîte-magasin suivant l'invention représentée aux figures 1 à 3 du dessin comporte une boîte proprement dite ou corps 1 qui

présente deux logements 2 et 3 respectivement pour la bobine dérouleuse 4 et la bobine enrouleuse 5, et un couvercle 6 qui peut être fixé sur le corps 1 par tout moyen approprié.

5 Le film constituant les deux bobines 4 et 5 est désigné par le nombre 7.

La bobine dérouleuse 4 est montée librement dans son logement 2, tandis que l'extrémité 8 du film est fixée sur un chapeau 9 qui recouvre une douille 10 solidaire du corps 1. Le dévidement du film de la bobine 4 pour constituer la bobine 5 est effectué par action sur le chapeau 9, dont le montage sur la douille 10 assure l'étanchéité à la lumière de cette partie de la boîte-magasin.

Le film 7 est guidé de la bobine dérouleuse 4 vers l'extérieur par un couloir 11 ménagé dans l'épaisseur de la paroi latérale de la boîte-magasin et, après avoir été impressionné, il est guidé vers la bobine enrouleuse 5 par un second couloir 12 analogue au couloir 11.

On voit sur les figures 1 et 2 que les couloirs 11 et 12 ont une longueur relativement grande et qu'ils affectent une forme curviligne prononcée. Grâce à cette disposition, les rayons lumineux tels que les rayons X et Y (voir fig. 2) sont obligés de se réfléchir plusieurs fois dans leur trajet vers les logements 2 et 3 ménagés pour les bobines, en sorte qu'ils sont pratiquement arrêtés avant de pouvoir atteindre ces bobines et que tout risque que le film se trouve voilé est écarté.

La section transversale de chacun des couloirs est en principe quelconque; toutefois, elle affecte de préférence une forme elliptique ou analogue comme il est représenté à la figure 3. Par ce moyen, le film n'est en contact que par ses bords avec les surfaces qui assurent son guidage, tant à sa sortie de la boîte-magasin par la fente 11<sup>a</sup> qu'à son entrée dans celle-ci par la fente 12<sup>a</sup>. On réduit ainsi au minimum les frottements du film qui s'opposent à son mouvement, en même temps qu'on évite toute altération de la surface impressionnable ou impressionnée du film pouvant résulter de frictions sur les parois latérales des couloirs.

Les couloirs curvilignes de guidage du film ménagés dans l'épaisseur des parois latérales de la boîte-magasin ne sont pas nécessairement pratiqués uniquement dans le corps 1

de cette boîte-magasin. Pour faciliter la fabrication, en particulier lorsqu'on adopte la forme de la section des couloirs élargie en son milieu qui a été indiquée ci-dessus comme préférable, on peut établir les couloirs pour partie dans le corps de la boîte-magasin et pour partie dans le couvercle de cette boîte-magasin. Ce mode de construction présente en outre l'avantage de faciliter le nettoyage des couloirs.

La fig. 4 du dessin montre, en coupe verticale, une boîte-magasin comportant cette disposition; on voit sur cette figure le corps de la boîte 13 présentant les deux demi-couloirs inférieurs 14 et 15 et le couvercle 16 présentant les deux demi-couloirs supérieurs 17 et 18, ces demi-couloirs venant se superposer exactement deux à deux.

L'étanchéité à la lumière de l'assemblage du couvercle sur le corps de boîte peut être aisément obtenue dans tous les cas avec une sécurité suffisante, en constituant cet assemblage par un joint en escalier simple (fig. 4) ou éventuellement double (fig. 3).

Les matières employées pour la fabrication de boîtes-magasins suivant l'invention peuvent être quelconques et telles que bois, métal, ou autre; on peut en particulier employer des matières susceptibles d'être moulées. D'ailleurs il est bien entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple d'un mode particulier de réalisation de l'invention et que celle-ci n'est en aucune façon limitée aux dispositions représentées et ci-dessus décrites.

#### RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet :

1° Une boîte-magasin étanche à la lumière pour film vierge ou impressionné, qui est essentiellement remarquable par la disposition de couloirs curvilignes qui guident le film à sa sortie ou à son entrée et qui empêchent toute pénétration des rayons lumineux, sans le secours d'aucun dispositif auxiliaire mécanique ou autre;

2° L'utilisation dans une telle boîte-magasin de couloirs de guidage dont la section transversale présente une forme elliptique ou analogue, dans le but principal d'éviter tout frottement sur les parois latérales de ces couloirs des parties sensibilisées du film en mouvement;

3° Le mode d'exécution de la nouvelle boîte-magasin suivant lequel le couloir curviligne de guidage de section, elliptique ou analogue est réservé pour partie dans le corps de la boîte et pour partie dans le couvercle de cette boîte;

4° L'application des dispositions ci-dessus en particulier aux boîtes-magasins disposées pour recevoir chacune deux bobines, l'une

vierge, l'autre impressionnée, constituées par un seul film, qui se déroule de la première pour constituer la seconde en empruntant un trajet extérieur. 10

Société : PATHÉ CINÉMA  
(ANCIENS ÉTABLISSEMENTS PATHÉ FRÈRES).

Par procuration :  
LAVOIX et MOSÈS.

Fig.1

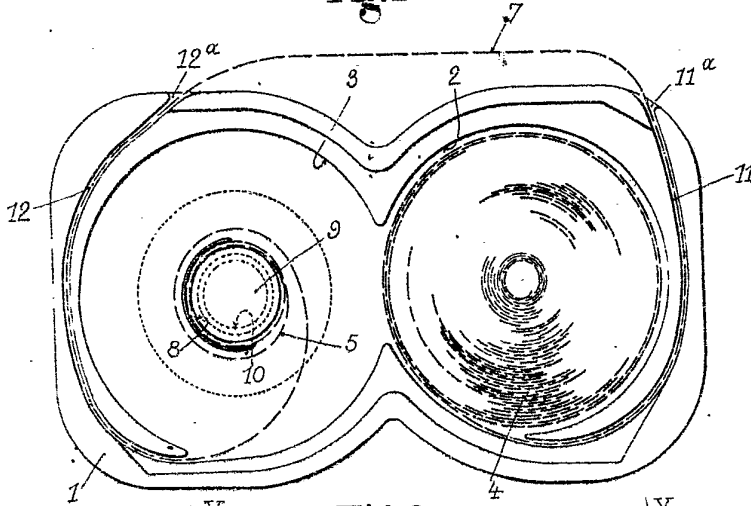


Fig.2

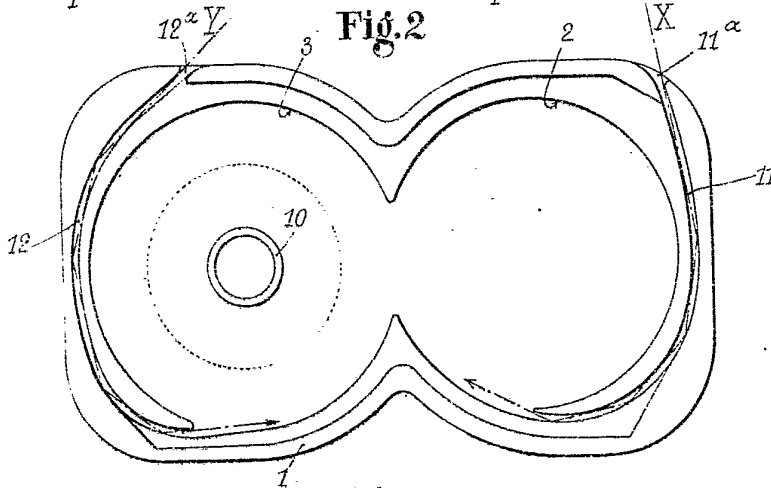


Fig.3

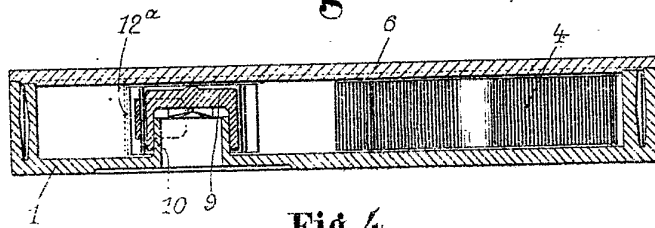


Fig.4

